Commune d'AUTY
Mairie
82220 AUTY

☎/ Fax 0 563-930 334
☎/ 0 965 354 565
mairie-auty@info82.com

Conseil municipal du 24 janvier 2011

Compte-rendu de réunion

Présents : ANDURAND Fabienne, BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SABATIE Jean-Claude, SAUVAGNAC Pierrette

Absents / Excusés : ANGE Thierry, BABA Marilyne, ISSOLAN Dominique,

Procurations : Thierry ANGE à Pierrette SAUVAGNAC

Secrétaire de séance : Fabienne ANDURAND

La séance débute à 21 h. Monsieur le Maire accueille et remercie les personnes présentes, constate que le quorum est atteint et propose de passer à l'ordre du jour.

1°- Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2010

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la teneur du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2010. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du précédent conseil.

2°- Réunion du 1er décembre 2010 au Conseil Général

Monsieur le Maire rend compte de la réunion organisée par les services du Conseil Général, en présence de M. PELLEGRIN.

Il est envisagé d'inclure dans le contrat d'équipement les travaux suivants :

- rénovation de l'actuelle salle des fêtes : doublage en bois, isolation du plafond et d'une partie du faîtage, isolation thermique et phonique, extension à créer au niveau de l'entrée.
- travaux de réhabilitation du pigeonnier : environ 50 000 €.
- Création de 3 garages et d'un local technique dans le prolongement du T2 (ancienne école) et à la place des anciens WC, tout en conservant un accès pour les véhicules vers l'arrière du T2.
- Réfection du crépi du bâtiment des logements communaux (ancienne mairie).

3°- Diagnostic énergétique

Il est décidé de d'adhérer au service « Conseil en énergie partagé » proposé par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Ce service sera formalisé dans le cadre d'une convention bipartite, moyennant une quote-part financière calculée au prorata de la population communale.

4°- Cimetière

Il est proposé de procéder à la stabilisation des allées qui présentent des niveaux différents. La réflexion est engagée sur la méthode à mettre en place : génie végétal ou muret.

5°- Parcelles Poumaret

Les parcelles situées au lieu-dit Poumaret font partie du domaine communal. M. FRAYSSE les utilise pour son usage personnel. Plutôt que de conclure un fermage ou un bail, il est envisagé de procéder à une vente sur pieds.

6°- Bail de location du T2

Compte tenu de la date de démarrage des travaux de remplacement des huisseries du T2, l'avenant n°1 au bail de location de ce logement n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er février 2011.

7°- Esplanade commémorative : choix des entreprise s

Après consultation des entreprises pour l'aménagement de l'esplanade commémorative, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n°	Désignation du lot	Estimation initiale des travaux HT	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue HT
1	Terrassement, Réseaux	33 010.00 €	Sté COLAS	21 039.75 €
2	Eclairage public	10 500.00 €	Sté ETDE	7 966.50 €
3	Charpente, maçonnerie, sols	44 021.00 €	Sté MIQUEL	44 053.20 €
4	Mobilier urbain, espaces verts	11 130.00 €	Sté JARDINS TOULOUSAINS	11 274.21 €
5	Serrurerie	14 884.00 €	Sté JARDINS TOULOUSAINS	19 400.40 €

Le montant total des travaux s'élève à **103 734.06 € HT.**

8°- Budget 2011

Le comptable de la collectivité est autorisé à mandater les dépenses d'investissement de l'année 2011 avant le vote du budget 2011 fixé au 30 avril 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : art. 2135 / Aménagement des constructions 5 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : art. 2313 / Equipements publics 20 000 €

9°- Registres communaux

Le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 fixe les règles à respecter quant à la tenue des registres des communes (délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire, etc…).

- utilisation de papier permanent : blanc de format A4 ou A3 à la norme ISO 9706-199 ou ISO 11798-1997 ;
- encre d'impression stable et neutre, de couleur noire – utilisation recommandée d'une imprimante laser ;
- foliotage des feuillets (côtés et paraphés par le maire) ;
- reliure des registres obligatoire (l'insertion par collage, thermocollage ou montage sur onglets n'est plus possible). Les feuillets mobiles seront reliés par période de 5 ans.
- Elaboration de tables par date et par objet.

10°- Questions diverses

10-1 Panneaux indicateurs

Des panneaux directionnels « Mairie » seront mis en place sur la D22 (en provenance de Molières et de Caussade).

10-2 – Carte communale

Une réunion avec M. BRAS (DDT82) a eu lieu le 21 janvier, au cours de laquelle il a été décidé que la DTA de Caussade achèvera la réalisation de la carte communale avec report des zonages décidés par la commune (Marty au sud est du bourg). La commune devra quant- à elle délimiter puis communiquer à la DTA les contours exacts de la zone de Marty ainsi que ceux de l'ancien chenil du château. Sur cette dernière zone, la commune pourrait produire un projet de lotissement de grande qualité architecturale et paysagère s'inscrivant dans le site.

10-3 – Chemins communaux

Il est prévu de faire le recensement et l'état des lieux des chemins communaux conduisant aux propriétés privées. M. BAFFALY (DDTA de Caussade) sera sollicité.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 45.